



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
CAISSE DES ECOLES
27 MARS 2024**

L'an deux mil vingt- quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, l'assemblée générale ordinaire de la Caisse des Ecoles, légalement convoquée, s'est réunie en session ordinaire, à la mairie de Thuré, salle de réunion.

Date de la convocation : 20/03/2024

Etaient présents : Dominique CHAINE, Carole DEHEUNYNCK, Frédéric FAGES, Claude RENAULT, Sylviane MEUNIER, Amélie VERDON, Amélie CLERC.

Etaient représentés :

Etaient absents et non représentés : Nicolas PAQUET, Annie JUSSAUME, Céline POMPEY.

Secrétaire de séance : Carole DEHEUNYNCK.

2024-04– DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

La Caisse des Ecoles possède un logiciel professionnel (Noé) permettant de gérer les présences, les réservations et la facturation au sein des différents accueils collectifs de mineurs. L'éditeur (AIGA) a averti ses différents clients que celui-ci allait devenir obsolète en cours d'année 2024 et que les mises à jour et la maintenance ne seront plus assurées.

Dans ce cadre, ce même éditeur propose une version modernisée (iNoé) incluant de nouvelles options (applicatifs adaptés aux écrans de téléphone portable, gestion plus fluide, portail familles modernisé, ...).

Ce logiciel étant reconnu comme étant de qualité et permettant les remontées de données adaptées aux demandes de la CAF, il est proposé de faire l'acquisition de cette nouvelle version suivant le plan de financement suivant :

AR Prefecture

086-268600805-20240327-2024-04-DE
Assemblée générale ordinaire de la Caisse des Ecoles – 27 mars 2024 – Salle de réunion – Mairie de Thuré
Reçu le 03/04/2024

Dépenses		Recettes	
Maintenance et formation	7 270€	Subvention CAF	9 672.80€
Acquisition du logiciel	4 821€	Reste à charge CDE	2 418.20€
TOTAL	12 091€	TOTAL	12 091€

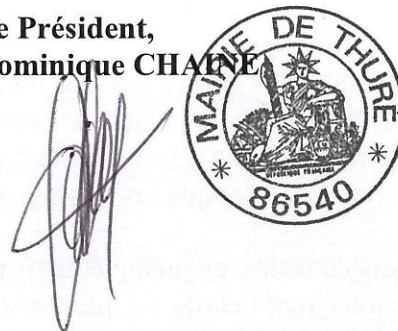
Le comité de la Caisse des Ecoles, après en délibéré :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer la demande de financement auprès de la CAF de la Vienne ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Votants	7
Pour	7
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles de Thuré.
Fait à Thuré le

Le Président,
Dominique CHAÏNE



AR Prefecture

086-268600885-00240827-2024-01-PE
Reçu le 03/04/2024

Assemblée générale ordinaire de la Caisse des Ecoles – 27 mars 2024 – Salle de réunion – Mairie de Thuré